

La vie à deux et le diable à quatre

Marcel Blouin

Volume 4, Number 24, June–July 1962

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/30171ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Collectif Liberté

ISSN

0024-2020 (print)

1923-0915 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Blouin, M. (1962). La vie à deux et le diable à quatre. *Liberté*, 4(24), 440–443.

MARCEL BLOUIN

La vie à deux et le diable à quatre

*Ah! Je ne guérirai jamais de mon pays
Delarue-Mardrus*

Ce pays incliné vers la mer, ce pays amarré à la mer par cent canaux qui plongent leurs racines jusqu'aux frontières de France et d'Allemagne, ce pays taciturne et pluvieux, nous pensons néanmoins y retrouver notre image. Il nous suffit de savoir que deux peuples l'habitent, qu'on y parle deux langues et qu'on y lutte pour deux cultures pour y projeter notre malaise.

Les analogies sont assurément nombreuses. Le Canada aura bientôt cent ans; la Belgique n'a pas cent cinquante ans. Les Belges ont un roi; nous sommes "rattachés à la couronne britannique". Ici on parle anglais ou français; là on parle flamand ou français. Nous remettons en question l'union des deux peuples; eux aussi. Chez eux comme chez nous les mots minorité, bilinguisme, partenaires, justice, reviennent comme des leitmotiv dans les journaux.

Depuis Valéry, nous savons que les civilisations sont mortelles. Mais la Belgique et le Canada savent aussi que les civilisations ne meurent jamais subitement comme périssent les politiques. Les régimes passent, les guerres se succèdent, les frontières se tendent ou se recroquevillent et les civilisations bougent à peine. L'histoire politique s'écrit en décennies; l'histoire des civilisations s'écrit en siècles.

Aussi, au Canada comme en Belgique, le contrat légué par des politiques éphémères laisse-t-il les partenaires insatisfaits. Les peuples participent toujours aux mêmes civilisations, les cadres politiques paraissent désuets à plusieurs. Il faut trouver de nouvelles raisons de vivre ensemble, renouveler les clauses du contrat, ou rompre.

Le malaise est donc identique, de part et d'autre de l'océan, et le problème, au fond, le même. Mais il se pose dans chaque pays en termes très différents.

En Belgique, l'union s'est faite d'assez bon gré, en 1830, entre catholiques flamands et wallons qui voulaient unanimement secouer le joug d'une domination hollandaise et protestante. Au Canada, l'union a été réalisée en 1867 entre des anglophones qui avaient conquis le pays un siècle auparavant et une irréductible minorité française.

L'union des Flamands et des Wallons a donné un pays unitaire, soumis à un seul gouvernement et groupé autour d'un seul drapeau. L'union des Canadiens anglais et français a suivi, depuis la conquête de 1760, une ligne extrêmement fantaisiste. En 1791, le pays est divisé en deux; en 1840, il est réduit à un; la Confédération de 1867 y va par quatre chemins en réunissant quatre provinces et le Canada, pays bi-ethnique, groupe aujourd'hui dix provinces. Cela m'a toujours paru, avec le gallon impérial et le square mile, un parfait exemple d'arithmétique anglo-saxonne. Ajoutons que notre constitution est toujours expatriée à Londres et que nous appartenons au Commonwealth. Quant au drapeau, nous en aurons peut-être un, et peut-être bien deux.

Au Canada, la minorité française est contrainte à la revendication depuis deux siècles. En Belgique, c'est du côté de la majorité flamande que sont venus les premiers griefs. Au lendemain de l'union de 1830, le pays belge était dominé par des francophones d'origine aussi bien wallonne que flamande. On voulait faire de la Belgique un pays français, le régime était unilingue, les Flamands devaient envoyer leurs enfants à l'école française et dans ces villages de Flandre où l'on ne parlait que le néerlandais, c'est en français que les gens devaient s'adresser au chef de gare. La minorité française régnait... J'en sais plusieurs que cette phrase fera rêver!

Les Flamands ont naturellement réagi. Des mouvements nationalistes, d'abord romantiques, puis politiques, ont milité pour la reconnaissance des droits de la Flandre. A la fin du siècle dernier, les flamingants ont obtenu la reconnaissance officielle de leur langue et l'instauration d'un régime bilingue. De 1930 à 1938, une autre étape a été franchie avec l'établissement de l'unilinguisme flamand en Flandre. La Belgique unitaire est aujourd'hui

d'hui divisée en deux provinces culturelles aussi réelles que des provinces politiques.

Parce que les Flamands ont dû lutter pour la reconnaissance de leur langue et parce qu'ils sont catholiques, on les représente souvent comme les Canadiens français de Belgique. C'est oublier qu'ils ont gagné la plupart de leurs luttes; c'est oublier aussi qu'ils forment la majorité ce qui leur assure une position confortable sur le plan politique.

Si les griefs des Flamands sont aujourd'hui moins nombreux, ceux des Wallons ne cessent de croître. Ce sont principalement des griefs d'ordre démographique et économique. La Wallonie traverse une grave crise de dénatalité. L'écart démographique entre Flamands et Wallons s'agrandit rapidement, à l'avantage des Flamands qui peuvent ainsi accéder aux postes de commande du pays. Et surtout les Wallons s'inquiètent, depuis la fermeture de plusieurs mines du Borinage, du fléchissement économique enregistré dans la zone française. Plusieurs industries émigrent en Flandre où la main-d'oeuvre est plus nombreuse et plus stable. Pour les Wallons, c'est l'heure des revendications.

Bref, s'il faut à tout prix établir des ressemblances, c'est à la fois aux Wallons et aux Flamands que nous devons nous comparer. Comme ceux-ci nous voulons faire reconnaître notre culture; comme ceux-là nous éprouvons une infériorité numérique et économique. Mais tandis que les Flamands et les Wallons expriment avec force leurs griefs (pétitions, manifestations, émeutes), l'opinion canadienne-française n'arrive pas à se cristalliser, encore moins à se manifester. Seuls quelques-uns s'expriment et ce sont toujours les mêmes.

Pour sortir de leur malaise, les extrémistes Canadiens français veulent en finir avec le fédéralisme et militent pour le séparatisme. En Belgique, les extrémistes comme Renart (wallon de l'aile gauche socialiste) et Wouters (flamand du parti Volksunie, d'extrême-droite) réclament le fédéralisme.

Au Canada, les modérés songent à refaire la Constitution. En Belgique, les modérés cherchent à conserver, en le modifiant, le régime unitaire.

De part et d'autre de l'Atlantique, c'est souvent une raison extérieure aux difficultés internes du pays que l'on invoque pour le maintien de l'union. En Belgique, les tenants de l'Etat unitaire soutiennent qu'un fédéralisme belge est impensable au moment

où l'Europe des Six se forme. Au Canada, on rejette le séparatisme en affirmant que la Confédération est le principal rempart contre l'américanisation. Voici donc deux beaux sujets de débat: Les Canadiens anglais ont-ils besoin des Canadiens français pour se différencier des Américains? Les Flamands ont-ils besoin des Wallons pour faire partie de la nouvelle Europe?

Un autre parallèle intéressant est celui qu'on peut établir entre les forces d'attraction. En Belgique, c'est une civilisation, la française) qui séduit la majorité flamande et provoque de nombreux transfuges. Au Canada, c'est une puissance (l'anglo-saxonne) qui méduse la minorité française et détermine plusieurs défections. De nombreux Flamands épousent la culture française; de nombreux Canadiens français se soumettent à l'autorité anglo-saxonne. Les deux phénomènes s'observent particulièrement dans les deux capitales, Bruxelles et Ottawa, encore que Bruxelles, ville bilingue, contraste par plusieurs aspects avec Ottawa.

Et pourtant, malgré tant de différences, nous nous sentons une sorte de parenté avec les Belges. Nous appartenons à la même famille de peuples qui ne se sont pas choisis, que l'Histoire a contraints au mariage de raison ou au mariage forcé. Nous avons développé les mêmes complexes, la même agressivité, la même psychologie.

Si la psychiatrie était possible à l'échelle des peuples, nous devrions consulter le même spécialiste.

Marcel BLOUIN